



injure et menace de la part d'un grand père vis à vis de ses petits enfants

Par **Ariane68**, le **31/03/2021** à **15:41**

Bonjour,

je voudrais savoir ce que je dois faire pour protéger mes enfants (13 et 17 ans). Je ne souhaite plus qu'ils soient au contact du père de mon mari (et de sa mère) qui fait part d'un racisme ordinaire constant, il parle de nègres, de "race blanche" dite supérieure, de races inférieures, de racailles de migrants, de sauvages africains , bref il fait la part belle à tous l'arsenal de l'idéologie d'extrême droite comme si cela était normal. Lui et sa femme se présentent comme des gens très respectables et se disent catholiques pratiquants. Bien sûr, ils vont à la messe régulièrement, la conscience tranquille.

A Noël 2019, après avoir mangé chez eux et avoir une nouvelle fois entendu toutes son discours raciste et extrémiste, et comme nous n'allions pas à la messe de minuit comme eux, il a menacé ma fille en lui disant qu'elle ferait mieux d'aller à la messe sinon elle deviendrait "islamiste avec un foulard sur la tête".

Mon mari n'est pas intervenu. Il fait preuve de faiblesse constamment devant un père qui passe son temps à critiquer tout le monde et à vociférer à la moindre contrariété quitte à ce que sa propre famille en fasse les frais.

Mon mari a tout de même vu que j'étais horrifiée et en a parlé à sa mère qui a prétexté que son mari n'avait pas dit cela méchamment.

Ils refusent de s'excuser et trouvent qu'ils n'ont rien fait de mal ni à cette occasion ni dans leur discours habituel concernant la " race dit supérieure".

Je crains que mon mari n'emmène tout de même mes enfants malgré mon interdiction. Nous nous disputons tout le temps. J'ai des convictions profondes et les valeurs humaines ont pour moi une réelle importance. Je ne veux pas de ce discours de haine pour mes enfants.

J'attends leurs excuses depuis plus d'un an mais je pense qu'elles ne viendront pas

Que dois-je faire? Porter plainte?

Merci.

Par **Louxor_91**, le **31/03/2021** à **18:20**

Bonjour,

malgré les discours... particuliers de votre beau père, je ne vois pas de menaces proprement dites ? Ces discours sont tenus dans un cadre familial. Avant de parler d'aller porter plainte, en avez vous parler avec vos enfants ? et avec votre mari ? leur père ? Comment se positionne t'il à cela face à eux ?

Par **tomrif**, le **31/03/2021** à **19:36**

bonjour,

pour qu'il y ai infraction, il faut que le propos raciste ai perdu son caractère confidentiel. tant que ces propos ne sont tenus que dans un cadre familial, il n'y a pas perte du caractère confidentiel.